

Compte-rendu du conseil municipal du 20 avril 2018

Présents : Christiane COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Karine COLIGNON, Jean-Paul BUELLET, Marie-Claude FELIX, Robert VELON, Hervé COLAS, Joëlle TABOULOT, Jean-Luc FROMONT.

Excusés : Sylvie TRIPLET, Chrystelle GUIXA (pouvoir donné à Christiane COLAS), Pascale VIRICEL, Nicolas MICHALET

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 23 mars et passe à l'ordre du jour.

1) **Présentation de l'offre d'électricité verte de la société ILEK :**

Le conseil accueille Mme Lugagne, de la société SOLVEO, développeur du projet éolien sur la commune et Mr Companyo, représentant la société ILEK, afin qu'il présente l'offre locale d'électricité verte qui pourrait être proposée en parallèle de l'installation des éoliennes. ILEK est une entreprise française basée à Toulouse dont le métier est fournisseur d'électricité. ILEK a été sollicitée par SOLVEO pour associer une proposition commerciale locale d'électricité au projet de production d'une énergie locale. Si le projet d'implantation de 3 éoliennes sur la commune aboutit, leur production couvrira la consommation d'environ 4000 foyers. La société ILEK proposerait en conséquence des tarifs d'électricité avantageux à 4000 foyers situés localement. Ainsi, ceux-ci pourraient bénéficier d'un prix du KW/h inférieur de 5% aux tarifs pratiqués par EDF (le coût d'abonnement restant au même tarif que celui d'EDF). Pour les habitants plus proches (communes de Confrançon, St Didier d'Aussiat et Curtafond), un tarif d'électricité inférieur de 15% aux tarifs pratiqués par EDF serait proposé. Ces engagements tarifaires porteraient sur des contrats d'une durée de 1 à 3 ans et seraient proposés à partir du raccordement du parc éolien (mise en fonction). Il est à noter que le changement de fournisseur d'électricité est simple et qu'il est possible de passer de l'un à l'autre à tout moment.

Mme Lugagne informe le conseil municipal que suite à la demande de permis de construire et de permis d'exploiter déposée en préfecture le 15 février, l'entreprise SOLVEO a reçu une demande de compléments de la part de la préfecture. Mme Lugagne indique que le dossier a été qualifié de sérieux et que les documents demandés seront transmis dans les meilleurs délais. Par ailleurs, un mât de mesure d'une hauteur de 100m devrait être prochainement installé pour une durée de 12 mois.

2) **Révision allégée « E » du plan local d'urbanisme (parking du cimetière) :**

Ajournée, en attente de l'avis de l'autorité environnementale.

3) **Extension des compétences facultatives et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération :**

Le conseil municipal donne son accord à l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération et à la modification de ses statuts. L'extension porte sur des compétences complémentaires à celles de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), la compétence «fourrière animale», la prise en charge des cotisations au SDIS et de l'allocation de vétérance à compter du 1er janvier 2019. La modification statutaire prévoit également une rédaction plus précise de la compétence facultative relative au crématorium et la réintroduction de la compétence obligatoire relative aux documents d'urbanisme.

4) **Convention Bibliothèque :**

Ajournée en attente de la proposition de convention particulière pour les communes de l'ex communauté de communes de Montrevel.

5) **Choix d'un mobilier pour la mairie :**

Joëlle TABOULOT présente les offres pour le remplacement de la table du conseil. Le choix du conseil se porte vers un ensemble de tables coordonnées pliables (8 tables rectangulaires + 2 demi-lunes) auprès de l'entreprise SIMIRE de Mâcon.

6) **Défense extérieure contre l'incendie- mise à disposition de débitmètres du SDIS :**

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire des points d'eau identifiés à cette fin. Compte tenu d'évolutions réglementaires récentes, le maire est tenu de faire réaliser un contrôle technique des installations existantes (poteaux incendie) car celui-ci n'est plus assuré par le SDIS 01. Le prochain contrôle technique sera à réaliser en 2020, il pourra être mis en œuvre par le CPINI de Confrançon grâce au débitmètre dont la CA3B s'est équipée pour mise à disposition aux communes.

7) **Jury d'assises :**

Les jurés sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises. Les jurés sont des juges à part entière.

Pour Confrançon, 3 noms ont été tirés au sort dans la liste électorale de la commune. Un courrier leur sera envoyé par Mme le Maire pour les informer qu'ils figurent sur cette liste préparatoire transmise au greffe de la cour d'assises.

8) **Questions et communications diverses**

- A propos de la réfection de l'éclairage du stade de Confrançon, Jean-Paul BUELLET indique que la commune de St Didier a transmis un mail indiquant son refus d'apporter sa participation financière. Un nouveau débat s'est engagé sur la difficulté à concilier les besoins du club et l'état du stade de Confrançon, qui nécessiterait de multiples investissements (terrain, éclairage, vestiaires) que la commune ne peut assumer seule. L'issue possible étant la fermeture du terrain faute d'homologation. Le conseil municipal décide de proposer une nouvelle réunion avec des représentants du club, les 4 maires ainsi que les membres du comité de pilotage pour envisager les suites à donner.
- Joëlle TABOULOT informe le conseil que les membres du comité des fêtes devraient se réunir prochainement afin d'entériner sa dissolution.
- Jean-Paul BUELLET donne les chiffres réalisés par le SIEA concernant l'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphone pour la 2^{ème} tranche de travaux du Logis Neuf. L'évaluation se monte à 225 000 € pour le réseau d'électricité dont 10% à charge de la commune (soit 22 500 €) et 57 800 € pour le réseau téléphone dont 40 460 € à la charge de la commune. Ces chiffres sont conformes aux premières estimations.
- Des problèmes électriques se sont récemment manifestés à la salle des fêtes, avec coupure d'électricité. Le réseau étant vétuste, un devis a été demandé à l'entreprise Gallet pour installer des disjoncteurs différentiels sur le tableau électrique, afin de ne pas faire disjoncter l'ensemble de la salle des fêtes. Le conseil prend connaissance du montant du devis retenu pour 1 816 € HT.
- Clothilde FOURNIER et Walter MARTIN, les deux conseillers départementaux du canton tiendront une permanence en mairie de Confrançon le 24 mai à 18h.
- La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 aura lieu à 10h.
- Lucien LEMAIRE fera valoir ses droits à la retraite à la fin du mois de mai. Le conseil propose de marquer le coup.
- Sur proposition de Martial LOISY, le conseil approuve l'achat d'un taille-haie à perche de marque Echo auprès de l'entreprise Garry, pour une valeur de 569 € HT.
- Le conseil évoque des propos entendus concernant la propreté du cimetière, où certains habitants se plaignent de la tonte ou de la présence d'herbes. Martial LOISY indique que les agents techniques n'ont en effet pas eu le temps de tondre cette semaine mais que le cimetière est tondu régulièrement. Les conseillers constatent qu'en l'absence d'utilisation de produits chimiques par ailleurs nocifs pour la santé des habitants (la loi interdit l'usage de produits pesticides dans les espaces publics depuis le 1^{er} janvier 2017), il est normal que le cimetière n'ait plus tout à fait la même apparence qu'auparavant, et que chacun doit l'accepter.
- Le Tour de l'Ain cycliste passera sur la commune le vendredi 18 mai.
- La commission information se réunira le jeudi 26 avril pour préparer le bulletin municipal de juin.
- L'association Loisirs et culture organise une rencontre avec la Librairie du Théâtre le vendredi 4 mai 18h30 à la bibliothèque.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 18 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.